

Politiques de l'emploi

Hausse importante de l'apprentissage

Avec une année économique 2019 moins favorable que les années précédentes, l'emploi ne progresse que très légèrement dans le Grand Est. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A recule de 3,3 %. Dans le prolongement de l'année 2018, le regain des contrats d'apprentissage s'intensifie en 2019.

Christiane Millet, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Directe du Grand Est)

La décelération de la croissance économique, constatée en 2018, se poursuit en 2019 dans le Grand Est. Avec 1,2 million d'emplois salariés, le nombre total d'emplois salariés marchands non agricoles augmente de 0,1 %. Cette moindre progression s'explique notamment par le retournement de l'emploi dans le secteur de l'intérim et par un dynamisme modéré du secteur tertiaire marchand hors intérim.

Le recul du recours à l'intérim observé en 2018 s'intensifie en 2019. Les établissements utilisateurs de travail intérimaire ont eu recours à seulement 63 000 équivalents temps plein (ETP), soit un repli de 9,0 % par rapport à l'année précédente. Ce repli touche l'ensemble des secteurs d'activité, mais de façon plus ou moins forte. Concentrant 45 % des emplois intérimaires de la région, le secteur industriel subit la plus forte contraction (- 4 000 ETP), soit une perte de 64 % de ces emplois.

En 2019, les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim, formalité obligatoire des employeurs, progressent de 1,9 % dans le Grand Est, hausse légèrement inférieure à 2018 (+ 2,3 %). Les deux tiers des DPAE sont rattachés à des entreprises de 20 salariés et plus. Les CDD de moins de un mois sont les contrats les plus fréquents et ce quelle que soit la taille de l'entreprise. Après une forte poussée en 2018 (+ 10,2 %), la croissance est moindre pour les CDI (+ 3,5 %). Concentrant 95 % des DPAE, le tertiaire hors intérim propose seulement 15 % de CDI, part nettement inférieure à celle du BTP et de l'industrie (respectivement 45 % et 40 %).

Malgré une année marquée par quelques bouleversements et incertitudes sur le plan économique et social, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité inscrits

à Pôle emploi (catégorie A) recule de 3,3 % en 2019. Cette amélioration sur le marché du travail est plus importante pour les femmes que pour les hommes. Les 25-49 ans en sont les premiers bénéficiaires (- 4,6 %). A contrario, les jeunes demandeurs d'emploi (moins de 25 ans) sont très légèrement plus nombreux (+ 0,1 %). Cette tendance à la baisse des demandeurs d'emploi de catégorie A se retrouve également si on leur ajoute les demandeurs ayant une activité réduite (B et C). En effet, le nombre de demandeurs de catégories A, B et C diminue de 3,2 % sur un an. Toutes les tranches d'âge et les femmes comme les hommes sont concernés, mais la situation continue de se dégrader pour les inscrits depuis 2 ans ou plus.

Des politiques d'emploi pour favoriser l'insertion

Les politiques de l'emploi visent à favoriser le retour à l'emploi d'un public rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, notamment en créant des emplois ou en formant les travailleurs. Ces politiques visent à limiter toute exclusion du marché du travail, l'emploi étant un facteur d'intégration sociale prépondérant. L'année 2019 se caractérise par la poursuite et le développement de ces politiques recentrées sur l'insertion des publics qui le nécessitent le plus, sur l'investissement dans les compétences, notamment des peu-qualifiés, et sur l'accompagnement des acteurs économiques dans l'anticipation et la gestion des transitions économiques.

Poursuite des dispositifs existants

Depuis janvier 2018, le parcours emploi compétences (PEC) s'est substitué au CUI-CAE. Ces contrats sont recentrés sur

l'accès à la formation et à l'acquisition des compétences en parallèle de la mise en situation professionnelle. Le cadre juridique est inchangé (prescription sous la forme d'un CUI-CAE), avec un taux de prise en charge moyen par l'État abaissé à 50 % (contre 70 % auparavant). Seuls les employeurs respectant le triptyque emploi-formation-accompagnement peuvent désormais embaucher des publics éloignés de l'emploi en PEC. En 2019, près de 7 000 personnes ont bénéficié de ce dispositif dans le Grand Est, soit une baisse de 26,7 % par rapport à 2018, tendance moins marquée qu'au niveau métropolitain.

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI-CIE) est l'équivalent du contrat unique d'insertion (CUI) pour le secteur marchand. Son objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Toutefois, depuis janvier 2018, ces contrats ne sont autorisés que par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM) ou dans les régions d'outre-mer. En 2019, 180 contrats ont été signés dans le Grand Est, soit près de 3,8 % de moins qu'en 2018.

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité), de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ou les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) signent des conventions avec l'État qui leur permettent

d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs. Sur un an, 32 220 personnes ont bénéficié de ce dispositif dans le Grand Est, dont plus de la moitié par des ACI.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de formation en alternance, associant formation pratique en relation avec la qualification recherchée, et formation théorique dans un organisme de formation. Ce contrat peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI). Il concerne des jeunes de 16 à 25 ans révolus désirant compléter leur formation initiale ou des demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, ou des bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH ou encore des personnes ayant bénéficié d'un CUI. Pour avoir accès à ce contrat, aucun niveau de qualification, d'ancienneté de chômage, n'est imposé. En 2019, 12 220 contrats ont été signés dans le Grand Est, soit un recul de 12,3 % par rapport à l'année 2018.

La formation est un outil important pour l'insertion des demandeurs d'emploi. En 2019, 83 308 formations pour des personnes en recherche d'emploi ont été commandées dans le Grand Est, soit 29,8 % de plus qu'en 2018. Près de 260 000 demandeurs d'emploi en ont bénéficié (+ 17,7 % sur un an). Les principaux commanditaires sont Pôle Emploi (56,0 %) et la Région (35,0 %). Les formations commandées à travers le dispositif « POEC » (Préparation opérationnelle à l'Emploi Collectif) représentent 3,4 % de l'ensemble des formations. Ce dispositif permet de former des

demandeurs d'emploi sur des métiers en tension. Les formations commandées par l'État sont en net repli (- 32,7 %) et ne regroupent que 2,4 % des formations en 2019.

Expansion de l'apprentissage

Le contrat de volontariat pour l'insertion (CVI) est un contrat de droit public (non assimilable à un contrat de travail) qui permet aux jeunes de recevoir une formation générale, professionnelle et citoyenne afin d'acquérir des compétences sociales pour devenir acteur de la société. Il est mis en œuvre dans des centres gérés par l'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE). En 2019, le CVI a permis à 260 jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou en voie de marginalisation sociale de prendre un nouveau départ.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de formation en alternance, d'une durée allant de 6 mois à 3 ans, permettant à un jeune de 16 à 30 ans de suivre une formation générale, technologique et pratique afin d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme. En 2019, 30 830 contrats ont été signés dans le Grand Est, dont 96 % dans le secteur privé. La forte progression du nombre d'entrées en apprentissage (+ 15,5 %) s'explique en partie par l'ouverture de l'apprentissage aux 26-30 ans.

Remplaçant le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) depuis janvier 2017, le PACEA (Programme d'Accompagnement à

l'Emploi et l'Autonomie) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans désirant s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement. Précédé d'un diagnostic initial afin d'identifier la situation, les besoins et les attentes de l'intéressé, le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une période maximale de 24 mois consécutifs. Chaque phase comporte des périodes de formation ou des situations professionnelles ou des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel. En 2019, le nombre de jeunes entrant dans ce dispositif (24 830 jeunes) augmente de 14,0 %, ce qui inverse la tendance observée en 2018 (- 10,4 %). La progression régionale est inférieure de 3,5 points au taux métropolitain.

La Garantie Jeunes, une des phases du PACEA, est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Ce dispositif offre aux jeunes un accompagnement, par une mission locale, ainsi qu'une allocation mensuelle. Ils bénéficient également de mises en situation professionnelle. En 2019, 7 300 jeunes sont entrés dans ce dispositif dans le Grand Est, une croissance plus modérée qu'en 2018 (respectivement + 7,5 % et + 10,3 %). ■

1 Demandeurs d'emploi en fin de mois

Catégories A, B, C	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2019				Évolution 2019/2018 1	
	Catégorie A	Catégories A, B, C (en % de l'ensemble)	Catégorie A (en % de l'ensemble)	Catégories A, B, C (en %)	Catégories A, B, C	Catégorie A
Hommes	218 560	142 160	49,4	52,2	-3,1	-2,6
Femmes	224 050	130 090	50,6	47,8	-3,3	-4,
Moins de 25 ans	58 550	38 210	13,2	14,0	-3,8	0,1
Entre 25 à 49 ans	265 430	157 130	60,0	57,7	-4,3	-4,6
50 ans ou plus	118 630	76 920	26,8	28,3	-0,5	-2,3
Inscrits depuis un an ou plus	214 620	nd	48,5	nd	-4,1	nd
<i>dont inscrits depuis plus de deux ans</i>	<i>128 440</i>	<i>nd</i>	<i>29,0</i>	<i>nd</i>	<i>0,6</i>	<i>nd</i>
Grand Est	442 610	272 250	100,0	100,0	-3,2	-3,3
France entière	5 746 400	3 551 300	100,0	100,0	-3,0	-3,3

nd : données non disponibles.

¹ : évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2018 et le quatrième trimestre 2019.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielle.

Source : Pôle emploi, Dares, STMT.

2 Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois par département

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Vosges	Grand Est	France métropolitaine (en milliers)
Catégorie A												
Ensemble	15 440	18 530	26 740	7 250	34 950	8 200	51 930	52 170	38 620	18 410	272 250	3 551 300
Évolution 2019/2018 (%)	0,4	-5,2	-4,3	-7,2	-3,6	-6,6	-4,0	-2,8	-0,9	-3,7	-3,3	-3,3
Moins de 25 ans	2 270	2 620	3 780	1 080	5 080	1 160	6 970	7 170	5 330	2 770	38 210	481 600
Évolution 2018/2017 (%)	2,7	-3,3	-2,6	-6,1	3,9	-11,5	-1,4	-0,3	6,0	1,8	0,1	-1,6
Catégories A B C												
Ensemble	24 460	29 410	46 390	12 980	55 090	13 530	82 550	86 670	60 990	30 530	442 610	5 746 400
Évolution 2019/2018 (%)	-1,4	-3,7	-3,9	-4,1	-3,6	-5,2	-4,2	-3,1	-1,0	-3,2	-3,2	-3,0
Moins de 25 ans	3 410	4 010	6 220	1 890	7 410	1 880	10 440	11 030	7 790	4 460	58 550	732 800
Évolution 2018/2017 (%)	-2,6	-4,3	-6,9	-4,1	-1,9	-12,1	-4,9	-5,2	0,8	-0,4	-3,8	-4,4

Note : données CVS-CJO.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, Directe Grand Est.

3 Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes

	2018	2019	Évolution 2019/2018 (en %)
Aides à l'emploi	81 432	82 452	1,3
- Contrats aidés	40 822	39 406	-3,5
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	9 558	7 010	-26,7
Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	186	179	-3,8
Insertion par l'activité économique (IAE)	31 078	32 217	3,7
- Contrats en alternance	40 610	43 046	6,0
Apprentissage	26 684	30 827	15,5
Contrat de professionnalisation	13 926	12 219	-12,3
Accompagnement des jeunes	21 779	24 831	14,0
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	21 779	24 831	14,0
dont garantie jeunes	6 793	7 301	7,5

1 : extraction à fin avril 2020.

Notes : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Sources : ASP, I-Milo, chambres consulaires, Dares.